

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

CL 2010/37-NEA
Septembre 2010

- AUX:** Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius
- OBJET:** **Demande d'observations sur les questions soumises par du Comité Exécutif et de la Commission du Codex Alimentarius :**
- I. Plan stratégique du Codex 2008-2013**
 - II. Normes privées**
 - III. Fromage fondu**
 - IV. Plan stratégique du Codex 2013-2018**
 - V. Fonds Fiduciaire pour le Codex**

DATE LIMITE : 30 novembre 2010

**OBSERVATIONS À
SOUMETTRE:**

Au:
Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les
normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)
Télécopie: +39 06 5705 4593

Avec copie à:
Centre Technique de l'agro-alimentaire,
Secrétariat du Comité Tunisien du Codex
Alimentarius, 12, rue de l'usine, Charguia
II - 2035 Tunis, Tunisia
Fax : +216 71 941 080

Courriel : codex@fao.org

Courriel : codextunisie@topnet.tn

I. PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013

Objectif 4: promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes

Activité 4.5 « Promouvoir la coordination interdisciplinaire au niveau national et régional »

Description : Encourager les Etats Membres du Codex à établir des mécanismes efficaces au niveau national permettant à leurs auprès de diverses organisations internationales s'occupant de normes alimentaires de coordonner leur action et de mieux communiquer. Inviter les membres à adopter des critères d'évaluation pour juger du succès des mécanismes ainsi établis et à faire rapport sur cette activité, par l'intermédiaire des Comités régionaux de coordination du Codex, à la Commission du Codex Alimentarius.

Tout en remarquant que l'Activité 4.5 avait été achevée en 2009, le Comité a recommandé qu'elle soit poursuivie et que le questionnaire envoyé en 2008 sur la coordination interdisciplinaire au niveau national et régional soit à nouveau diffusé et examiné aux prochaines sessions des comités de coordination.¹

Objectif 5 : encourager la participation maximale et efficace des membres

Activité 5.5 « renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national »

Description : Encourager les organisations non gouvernementales à participer aux travaux du Codex aux niveaux national, régional et international. Encourager les membres à établir des structures et des processus

¹ ALINORM 10/33/3A, paras 44-56

de consultation sur les questions traitées par le Codex afin d'assurer la participation active de toutes les parties intéressées.

Cette activité continue et chaque comité de coordination devrait la considérer.

Demande d'observations et d'informations

Les observations et les informations sont demandées sur les activités 4.5 et 5.5 ci-dessus.

II. NORMES PRIVÉES²

La 33^e session de la Commission a examiné un document (CX/CAC 10/33/13) préparé par la FAO/OMS sur les normes privées relatives à la sécurité sanitaire des aliments qui a traité les questions suivantes : la mesure dans laquelle les normes alimentaires privées sont conformes à celles du Codex et, d'autre part, leur incidence sur l'accès aux marchés et la santé publique, en particulier dans les pays en développement. Le document ne portait pas sur la question de l'applicabilité de l'Accord SPS aux normes alimentaires privées, laquelle continuerait d'être débattue au sein du comité SPS de l'OMC.

L'étude concluait principalement que les normes établies par les entreprises avaient tendance à être plus sévères que celles correspondantes du Codex, sans qu'il n'y ait à cela d'assise scientifique, tandis que les normes collectives de sécurité sanitaire des aliments cadraient dans une large mesure avec le Codex. Les critères de traçabilité faisaient toutefois généralement exception à cette règle. Les normes alimentaires privées étaient, par ailleurs, plus prescriptives que celles du Codex s'agissant des modalités d'application des critères d'hygiène alimentaire. Leur processus d'élaboration ne laissant, généralement, que peu d'occasions de participation aux pays en développement, leurs prescriptions étaient souvent inadaptées à ces pays, et il était difficile, voire impossible pour les entreprises alimentaires artisanales qui y étaient implantées, de les appliquer. En particulier, le coût de la certification pénalisait de manière disproportionnée les petits producteurs et l'existence de multiples critères en ce domaine pose un problème majeur, en particulier lorsque les différences entre les normes étaient minimes. Le représentant de la FAO a souligné le besoin de la transparence non seulement dans l'élaboration des normes privées mais aussi dans leur mise en œuvre et en outre souligné que la question clé était de savoir si les normes alimentaires privées soutiennent ou nuisent la politique officielle.

Le Président a conclu que l'OMC était le cadre le plus approprié pour traiter des incidences juridiques des normes privées sur les échanges commerciaux. Le Codex, la FAO et l'OMS devraient s'engager aux côtés d'autres organisations, notamment d'organes d'établissement de normes privées, et encourager leur participation aux activités du Codex en qualité d'observateur. Le Président a pris note que la FAO était disposée à établir des contacts plus étroits avec des organisations d'établissement de normes privées.

La Commission est convenue de confier aux comités de coordination le soin de procéder à une analyse plus approfondie des problèmes rencontrés avec les normes privées et de formuler des recommandations, à charge pour la Commission d'en examiner la suite donnée à sa prochaine session. L'analyse devrait porter notamment sur la charge financière, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, compte tenu de la prolifération de normes privées. Les organismes d'établissement de normes privées devraient être encouragés à limiter le nombre des vérifications et à travailler en coopération plus étroite.

Demande d'observations et d'informations

Les observations et les informations sont demandées sur les questions ci-dessous.

Question 1: Les producteurs/transformateurs de denrées alimentaires dans votre pays ont-ils connu des problèmes à respecter les normes privées?

S'il vous plaît fournir une description des problèmes rencontrés (où ces problèmes sont rencontrés, et les industries sont principalement affectés) et de donner des exemples précis.

Question 2: Quelles sont les conséquences financières de respecter les normes privées, en particulier pour les PME?

S'il vous plaît donner des exemples précis et des données à l'appui de votre réponse.

² ALINORM 10/33/REP paras 218-243

Question 3: Quelles mesures ont été prises pour surmonter / atténuer les problèmes dans l'application de normes privées?

S'il vous plaît fournir une description des mesures prises et la façon dont elles ont contribué à limiter les problèmes liés à des normes privées, le cas échéant.

Question 4: Que devrait faire le CAC / FAO / OMS dans le cadre des normes privées?

S'il vous plaît faire des recommandations pour une action de suivi par la CAC (ou de la FAO / OMS) en gardant à l'esprit que les implications légales des normes privées dans le commerce font l'objet du travail de l'OMC.

III FROMAGE FONDU³

La Commission est convenue de renvoyer sa décision sur l'interruption du travail sur une norme pour les fromages fondus à sa trente-quatrième session. Elle a en outre décidé de demander au Comités FAO/OMS de coordination intéressés d'examiner la nécessité et le champ d'application de normes régionales pour les fromages fondus et de communiquer leurs conclusions à la trente-quatrième session de la Commission. La Commission fonderait ensuite sa décision d'interrompre l'activité sur les conclusions et recommandations des comités de coordination.

Demande d'observations et d'informations

Les commentaires sont demandés sur le (i) la nécessité d'une norme sur le fromage fondu et sa justification, a dire y a-t-il un problème ou un problème potentiel dans le commerce de ces produits, et (ii) la portée d'une telle norme soit aspects de la composition des produits à couvrir.

IV PRÉPARATION DU PLAN STRATÉGIQUE RÉVISÉ 2013 - 2018⁴

À sa soixante-quatrième session, le Comité exécutif a examiné l'élaboration du Plan stratégique révisé pour 2013 – 2018. Il a recommandé qu'un groupe de travail électronique composé du Président et des Vice Présidents prépare un questionnaire ou une proposition révisée pour un nouveau plan stratégique, si possible, qui seront distribués par le biais d'une lettre circulaire pour observations et examen par tous les Comités de coordination. La proposition révisée serait présentée à la session suivante du Comité exécutif (Voir ALINORM 10/33/3A, par. 54 à 55).

Questionnaire portant sur le Plan stratégique 2013 – 2018 de la Commission du Codex Alimentarius

Introduction

À sa trente-troisième session, la Commission du Codex Alimentarius a prié le Bureau de préparer un questionnaire demandant aux Comités de coordination du Codex d'avancer des propositions pour le nouveau plan stratégique 2013 – 2018. Ceci est l'occasion de contribuer à construire l'avenir du Codex. Vos réponses aideront le Bureau à élaborer un projet de plan qui sera examiné par le Comité exécutif et la Commission. Nous souhaitons que le prochain plan stratégique soit le plus pertinent possible et le plus ouvert vers l'avenir en ce qui concerne son contenu, sa présentation et sa mise en œuvre, et qu'il soit conforme aux plans stratégiques de la FAO et de l'OMS, selon qu'il conviendra.

Le Cadre stratégique du Codex 2003 – 2007 avait six objectifs, à savoir : 1) Promouvoir des cadres réglementaires cohérents ; 2) Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques, 3) Promouvoir des liens entre le Codex et les autres organismes multilatéraux qui élaborent des instruments juridiques et des conventions ; 4) Accroître la capacité de réagir efficacement et rapidement aux nouvelles questions, préoccupations et tendances qui apparaissent dans le secteur de l'alimentation ; 5) Encourager le plus possible l'adhésion à la Commission et la participation à ses travaux ; et 6) Promouvoir la plus vaste application possible des normes Codex.

³ ALINORM 10/33/REP paras 89-93

⁴ ALINORM 10/33/3A, paras 54-55

Vision du Plan stratégique actuel 2008-2013

La Commission envisage un monde assurant une protection maximale des consommateurs, y compris la sécurité sanitaire et la qualité des aliments ainsi que la nutrition. À cette fin, elle a mis en place des normes et textes apparentés convenus au niveau international en vue de leur application dans les réglementations nationales et le commerce international des denrées alimentaires, normes et textes qui s'appuient sur des principes scientifiques et répondent aux objectifs concernant la protection de la santé des consommateurs et les pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

Objectifs du Plan stratégique actuel 2008-13

1. Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
2. Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques
3. Renforcer les capacités de gestion du travail
4. Promouvoir la coopération entre le Codex et les organisations internationales pertinentes
5. Encourager la participation maximale et efficace des membres

Questions relatives au Plan stratégique 2013-2018 – Veuillez proposer d'autres questions que vous jugez importantes.

- a) Les cinq objectifs actuels sont-ils pertinents ? Quels changements proposeriez-vous le cas échéant ?
- b) Le cadre 2003 – 2007 ne comprenait pas d'indicateurs mesurables, contrairement au Plan stratégique actuel. Le nouveau Plan stratégique devrait-il comprendre des indicateurs mesurables ? La présentation actuelle en tableaux vous satisfait-elle ou auriez-vous des changements à proposer ? Par exemple, est-il utile de pouvoir connaître les activités en cours ?
- c) Quelles sont les principales difficultés auxquelles se heurte le Codex ? Quels objectifs / quelles activités devrait-on inclure dans le nouveau plan afin que ces difficultés reçoivent toute l'attention nécessaire ?
- d) Étant donné que la participation des pays en développement aux travaux du Codex est actuellement le principal problème, quels objectifs / quelles activités devrait-on inclure dans le nouveau plan afin que ce problème reçoive toute l'attention nécessaire en 2013 – 2018 ?
- e) Les structures et procédures déjà en place du Codex répondent-elles aux besoins actuels des membres (il s'agit des diverses options pour la « procédure par étapes », de l'examen critique par le Comité exécutif de la Commission, etc.) ? Quels changements pourrait-on envisager ?
- f) La Commission travaille dans un contexte de changements et de progrès technologiques. Des questions comme les conséquences des changements climatiques sur la sécurité sanitaire des aliments et les nouvelles technologies de production comme les nanotechnologies, etc. devraient-elles être prises en compte dans le nouveau Plan stratégique ? Si oui, comment ?

Demande d'observations et d'information

Des réponses sont invitées aux questions a) à f) ci-dessus.

V. APROCHES STRATÉGIQUES À ADOPTER CONCERNANT LES ACTIVITÉS FUTURES DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LE CODEX⁵

Introduction

L'Appendice 1 ci-dessous fait la synthèse des conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire pour le Codex et des conclusions formulées durant la discussion du rapport lors de la soixante-quatrième session du Comité exécutif de la Commission du Codex et de la trente-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius. Le rapport complet de l'examen à mi-parcours est disponible sous la cote CX/CAC 10/33/14-Add.1⁶

Suite à la décision de la trente-troisième session de la Commission, les cinq questions ci-dessus ont été retenues qui serviront de base pour l'étude de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire.

La FAO et l'OMS ont été chargées de donner suite aux conclusions de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire. Un pas important consiste à recueillir information et rétroaction sur des questions critiques dans

⁵ ALINORM 10/33/REP, paras 244 - 252

⁶ ftp://ftp.fao.org/codex/cac/cac33/cac33_14_Add1e.pdf

chaque région, au moment où l'orientation stratégique et opérationnelle du Fonds fiduciaire est décidée pour les six prochaines années.

Question 1 : Doit-on se concentrer davantage sur les objectifs 2 et 3⁷ que sur l'objectif 1 ?

Dans l'ensemble l'on reconnaît la nécessité de transférer peu à peu les ressources du Fonds fiduciaire de l'objectif 1 aux objectifs 2 et 3 (la qualité de la participation étant un facteur important), toutefois le Comité exécutif de la Commission a conseillé la prudence du fait que la participation physique est encore un aspect important.

- *Il est demandé aux Membres de préciser leurs attentes et les aspects à privilégier dans leur région. Le volume de l'aide fournie devrait être le même pour chaque objectif ? Quel critère d'admissibilité faudrait-il appliquer pour soutenir les Membres du Codex concernant des activités liées aux objectifs 2 et 3 ? Toutes suggestions de la FAO et de l'OMS relatives à l'examen du processus visant à donner plus d'importance aux objectifs 2 et 3 sont les bienvenues.*

Question 2 : Si la réponse est oui, quel sera le créneau pour le Fonds fiduciaire ?

Le Comité exécutif et la Commission du Codex ont conclu que le Fonds fiduciaire pour le Codex devrait rester centré sur la fourniture d'un appui directement lié à la participation aux débats sur les travaux du Codex durant les sessions du Comité et de la Commission ; les conclusions de l'examen à mi-parcours laissent à penser que les activités financées par le Fonds dans le but de renforcer les objectifs 2 et 3 devraient être contrées sur le renforcement des capacités concernant les activités liées au Codex et non pas sur des systèmes plus vastes de contrôle et de sécurité sanitaire des aliments. Il convient de définir plus clairement et de mieux comprendre la portée de ce concept.

- *Il est demandé aux Membres de faire part de leur vision et de leurs priorités quant à la portée des activités de renforcement des capacités financées par le Fonds (par ex. capacités de négociation, renforcement des structures du Codex, élaboration de positions nationales, etc.) et d'indiquer quels seraient les mécanismes appropriés pour la réalisation des activités de renforcement des capacités ? – réseaux d'excellence, coopération Sud-Sud, travaux de recherche, etc.*
- *Lorsque qu'il conseille la FAO et l'OMS au sujet du créneau/de la portée, le Comité devrait suggérer des activités réalisables sur la base de l'expérience acquise et des approches réussies dans la région. Il pourrait notamment indiquer des institutions régionales ou nationales susceptibles de devenir partenaires du Fonds pour des activités futures.*
- *Les Membres sont également invités à étudier comment les activités financées par le Fonds pour renforcer les capacités au sein du Codex sont intégrées (au lieu d'être menées séparément) dans la mise en place globale de systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments aux niveaux national et régional. Il conviendrait également de se pencher sur les activités en cours dans la région visant à renforcer la participation efficace aux travaux du Codex, comme les activités FAO/OMS dans la région ou d'autres activités bilatérales.*

Question 3 : Faut-il créer un mécanisme pour continuer de financer la participation physique de ceux qui en ont le plus besoin (y compris les pays sortis du Fonds qui n'ont pas les moyens d'assurer leur participation) ?

Le fait que certains pays sortis du Fonds peuvent rencontrer des difficultés pour financer leur participation continue aux sessions du Codex a été noté lors des sessions du Comité exécutif et de la Commission. L'examen à mi-parcours du Codex a porté également sur cette question et a recommandé que le Secrétariat du Fonds suive la participation future des pays sortis du Fonds en 2010 – 2011 et soit prêt à prendre des mesures correctives si une forte baisse de participation devait se manifester.

- *Le Comité estime-t-il nécessaire la création d'un mécanisme qui permettrait de résoudre la question de la baisse de participation physique des pays sortis du Fonds (ceux qui en ont le plus besoin), qui ont participé activement à la prise de décisions relatives aux activités du Codex mais qui ne sont pas en mesure d'obtenir les fonds nécessaires pour financer leur participation continue.*

Question 4 : Faut-il redéfinir les critères d'allocation d'aides financières ?

Le Comité devrait noter que le Comité exécutif est convenue que les critères fondés sur ceux des Nations Unies relatifs à l'admissibilité au Fond sont toujours valables et ne devraient pas être modifiés. Néanmoins, il a été proposé d'établir des critères supplémentaires pour identifier les pays qui ont le plus besoin d'aides financières, comme cela a été fait pour atteindre les objectifs 2 et 3.

⁷ CTF Objectif 1: Élargir la participation aux travaux du Codex

CTF Objectif 2: Renforcer la participation globale aux travaux du Codex

CTF Objectif 3: Améliorer la participation scientifique/technique aux travaux du Codex

- *Quels critères supplémentaires pourraient être utilisés pour aider le Fonds à allouer des aides financières à l'appui des trois différents objectifs ?*

Question 5 : Faut-il prolonger la durée de vie du Fonds fiduciaire pour le Codex ?

En étudiant cette question, le Comité exécutif est convenu qu'il faudrait prêter plus d'attention à l'évaluation de la participation des pays avant de formuler des recommandations spécifiques sur le prolongement de la durée de vie du Fonds.

- *Quelle est l'opinion du Comité sur cette question ? Et quels sont les aspects à prendre en compte dans votre région pour évaluer l'impact du Fonds ?*

Demande d'observations et d'informations

Des réponses sont invités aux cinq questions ci-dessus.

Appendice I

A. Résumé/Historique de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire pour le Codex

Comme il est spécifié dans le Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius, un examen à mi-parcours (MTR) ayant pour but d'évaluer les progrès accomplis et la durabilité du Fonds a été effectué de novembre 2009 à mars 2010 par une équipe de trois évaluateurs externes indépendants. Les critères de sélection des évaluateurs, le processus et le calendrier sont indiqués dans le douzième rapport intérimaire du Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex, et leur mandat figure dans le document CX/CAC 10/33 14-Part 1-Annexe D.

Le rapport final de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire pour le Codex est publié dans le document CX/CAC 10/33/14 Add. 1. L'équipe d'évaluateurs a fondé son analyse et ses conclusions sur les visites dans douze pays choisis comme échantillon représentatif des pays bénéficiaires du Fonds, des interviews (près de 150 interviews au total) avec des parties prenantes à l'OMS, à la FAO et des pays donateurs; des enquêtes ont été distribuées aux Services centraux de liaison avec le Codex et aux bénéficiaires du projet. En outre, l'équipe a examiné les rapports d'évaluation précédents du Fonds et la documentation fournie par le système du Fonds.

Les principales conclusions de l'examen à mi-parcours sont les suivantes:

- **Impact – Des changements importants sont intervenus dans les activités du Codex au niveau national et régional** – les cadres d'orientation ont été mis au point et la plupart des pays ont défini clairement leurs politiques en ce qui concerne les activités du Codex et la sécurité sanitaire des aliments. Ces changements sont attribuables à de nombreux facteurs, notamment aux intérêts politiques et commerciaux des pays concernés. Toutefois, la participation aux réunions, financée par le Fonds, a été considérée comme un complément utile à d'autres activités et le Fonds a souvent financé des activités qui autrement n'auraient pu être entreprises. Par conséquent, bien que le Fonds ne soit pas l'unique source d'aides financières, il a largement contribué à ces changements.
- **Coordination régionale – Un des changements importants concerne le niveau de la coordination régionale.** On enregistre un accroissement du nombre de réseaux dans les régions et d'activités conjointes en matière de formation, ce qui explique la prise de positions communes sur des questions tant techniques que politiques. Y a largement contribué la participation rendue possible grâce au Fonds.
- **Durabilité – Les changements survenus dans le cadre institutionnel en matière de sécurité sanitaire des aliments et de santé ont été jugés durables sous de nombreux aspects.** S'agissant du Fonds, cela se réfère en particulier au cadre pour les comités nationaux du Codex et les services centraux de liaison avec le Codex qui peuvent être soutenus s'il existe une volonté politique et administrative à cet effet. La participation continue aux réunions du Codex peut être difficile pour certains petits pays à faible revenu ou à économie en transition et il y aura un premier vrai banc d'essai lorsqu'un grand groupe de pays à faible revenu sortira du Fonds en 2011. Toutefois, jusqu'ici, certains pays ont réussi à financer leur participation grâce à d'autres sources que le Fonds lorsque le processus de sortie du Fonds l'exigeait.
- **Réalisation des objectifs** – Le Fonds fiduciaire a atteint son premier objectif (90% des fonds ont été utilisés à cette fin), et ce de la manière dont la majorité des donateurs et autres parties prenantes l'avaient souhaitée. L'évaluation a montré qu'il existe maintenant un très large consensus parmi les parties prenantes qui estiment que les trois objectifs sont toujours d'actualité et que le Fonds devrait s'employer à les atteindre. Il est urgent de transférer progressivement les ressources vers les objectifs 2 et 3 – et de définir des activités spécifiques. Ces activités devraient compléter celles d'autres projets et programmes qui visent à renforcer les capacités du Codex, y compris celles entreprises par la FAO et l'OMS. Comme des pays sortent du Fonds en 2010, le Secrétariat du Fonds et le Groupe consultatif devraient étudier des options pour surveiller la participation et des mesures correctives éventuelles si la participation devait se réduire drastiquement en 2011.
- **Efficacité** – L'efficacité de l'opération a été importante et les résultats pour ce qui est de la réalisation du premier objectif ont été atteints avec très peu de ressources en personnel. Il semble que ce programme soit géré à un coût moindre que beaucoup d'autres.

Compte tenu de ces conclusions, les principales recommandations découlant du rapport sont les suivantes:

- 1) Se concentrer sur les deuxième et troisième objectifs (Résultat attendu 2 – renforcer la participation globale et Résultat attendu 3 – améliorer la participation scientifique/technique aux travaux du Codex.

Pour plus d'informations sur les objectifs et les résultats attendus se reporter au document de projet succinct portant création du Fonds fiduciaire pour le Codex en 2003⁸.

- 2) Se concentrer sur les pays ayant le plus besoin d'aides financières – surveiller la participation des pays sortis du Fonds en 2010 et 2011 et étudier des mesures pour le cas où la participation enregistrerait un fort recul.
- 3) Trouver des moyens d'engager d'autres pays - Les pays sortis du Fonds peuvent avoir d'autres rôles importants à remplir, par exemple contribuer à renforcer les capacités par le biais de la coordination régionale et d'activités d'encadrement et de jumelage.
- 4) Continuer à appliquer et à peaufiner des procédures strictes – évaluer les besoins réels des pays et examiner avec rigueur les demandes de participation.
- 5) Maintenir l'accent sur la participation aux activités du Codex comme rôle principal du Fonds fiduciaire pour le Codex – en particulier les activités liées aux objectifs 2 et 3 devraient être axées sur la participation (il s'agit de la capacité de participer efficacement, d'un appui technique et d'intrants pour la recherche en rapport avec la participation aux activités du Codex).
- 6) Intensifier la collaboration avec d'autres acteurs – privilégier les activités au titre des objectifs 2 et 3 augmentera les possibilités de créer des synergies concernant les opérations mais aussi les risques de chevauchement des activités.
- 7) Perfectionner les systèmes de suivi et d'évaluation pour le Fonds fiduciaire – afin de planifier les activités d'évaluation externe en temps voulu.

B. Conclusions du Comité exécutif et de la Commission

Le rapport sur l'examen à mi-parcours a fait l'objet de débats à la soixante-quatrième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius et à la trente-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius.

Le Comité exécutif et la Commission du Codex Alimentarius ont examiné les cinq questions centrales ci-après:

- Doit-on se concentrer davantage sur les objectifs 2 et 3 que sur l'objectif 1?
- Si la réponse est oui, quel sera le créneau pour le Fonds fiduciaire pour le Codex?
- Faut-il créer un mécanisme pour continuer de financer la participation physique de ceux qui en ont le plus besoin (y compris les pays sortis du Fonds qui n'ont pas les moyens d'assurer leur participation)?
- Faut-il redéfinir les critères d'allocation d'aides financières?
- Faut-il prolonger la durée de vie du Fonds fiduciaire pour le Codex?

Le Comité exécutif a conclu ce qui suit:

- Le Comité a souscrit dans l'ensemble à ce que les objectifs 2 et 3 soient désormais privilégiés par rapport à l'objectif 1, étant entendu que la participation restait un aspect important et que ce recentrage devait donc être mesuré; il a également noté que s'agissant de l'objectif 2, la qualité de la participation devait être prise en compte. Il a été convenu, en outre, que le Fonds fiduciaire ne devait pas être utilisé lorsque les activités de renforcement des capacités étaient assurées par la FAO et l'OMS.
- Le Fonds fiduciaire pour le Codex devrait continuer de se concentrer sur la fourniture d'aides financières directement liées à la participation aux travaux du Codex.
- Des critères supplémentaires pour estimer si les pays sortis du Fonds ont besoin d'une aide devraient être appliqués avec souplesse aux fins de la réalisation de l'Objectif 2.
- Les critères actuels des Nations Unies appliqués pour classer les groupes de pays ne devraient pas être modifiés mais il faudrait élaborer des critères supplémentaires en tenant compte des besoins des pays.
- L'appui du Fonds sera très probablement nécessaire dans l'avenir, mais avant de formuler des recommandations spécifiques concernant la prolongation de la durée de vie du Fonds, il serait bon d'approfondir la participation des pays (bien avant la fin du projet). On obtiendra ainsi des données qui seront utiles à la prise de décisions.

⁸ http://www.who.int/foodsafety/codex/en/summary_proj_doc_e.pdf

Le texte intégral des délibérations et conclusions figure dans le document ALINORM 10/33/3A⁹ (parr. 118-144).

À sa trente-troisième session, la Commission du Codex Alimentarius a fait sienne les conclusions du Comité exécutif. En outre, il a été généralement admis que l'Objectif 1 avait été en grande partie réalisé et qu'il faudrait maintenant privilégier les objectifs 2 et 3, en particulier l'objectif 2 (les comités de coordination devraient procéder à des échanges de vues et formuler des observations en ce qui concerne la mise en oeuvre). Il a également été jugé important de soutenir le développement des structures du Codex dans les pays afin d'appuyer la participation aux travaux du Codex et qu'il était nécessaire d'accorder une attention particulière à d'autres formes d'aide à certains pays qui étaient sortis du Fonds mais qui n'avaient pas les moyens d'assurer leur participation. La session est également convenue que les Comités de coordination devraient étudier plus à fond l'examen à mi-parcours en s'appuyant sur les observations à une lettre circulaire portant sur les cinq questions centrales ci-dessus.

⁹ ftp://ftp.fao.org/codex/alinorm10/al33_03Ae.pdf